Consignes de sécurité incendie

EN CAS D'INCENDIE Pompiers: 18

Toute personne témoin d'un départ de feu doit:

- 1 Appeler les pompiers en composant le 18.
- 2 Alerter la personne chargée d'appeler les pompiers.
- 3 Donner l'alarme.
- 4 Mettre les moyens en œuvre sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.
- > Type de matériel d'extinction :

1000	
L Z	

> Mesures spécifiques pour les personnes handicapées :



- > Personne désignée pour utiliser l'extincteur:
- > Personne désignée pour appeler les sapeurs-pompiers:
- > Personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs, voire du public :

> Moyens d'alerte :



Cachet de l'entreprise

Le:

